

NOTE D'INFORMATION SUR LA VIDEO

Et GEOLOCALISATION

1°/ Afin de préserver les intérêts de notre société et de la sécurité du personnel, des caméras de vidéosurveillance peuvent être installées dans chaque bureau.

Aucune donnée n'est conservée puisque les enregistrements sont écrasés automatiquement par les nouveaux enregistrements.

Pour des fins pédagogiques, les véhicules seront équipés de caméras double angle qui filment l'intérieur et l'extérieur du véhicule.

Elles seront réglées de manière à ce que uniquement les élèves soient sur les vidéos.

Elles ne seront pas transmises ou sur des supports internet sans l'autorisation de l'enseignant présent lors de l'enregistrement de la vidéo et de l'élève ou le parent d'élève si mineur.

Aucune donnée ne sera conservée car les vidéos sont écrasées par les nouvelles vidéo.

Ces vidéos pourront également servir en cas d'accident pour lutter contre les délits de fuite et si nécessaire établir la responsabilité de chaque partie.

L'élève peut à tout moment décider de ne pas être filmé, dans ce cas la caméra restera en marche avec un enregistrement vidéo uniquement vers l'avant afin de lutter contre les incivilités des autres usagers de la route, les délits de fuite et de déterminer les responsabilités en cas d'accident.

2°/ Le véhicule est géolocalisé afin d'assurer votre sécurité et celle du véhicule (notamment pour retrouver le véhicule en cas de vol).

Les données sont conservées deux mois et j'en suis le seul destinataire.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données recueillies par le système de géolocalisation.

Fait à St Romain en Gal

Le

Jean-Pierre BONOMO

L'élève : Nom - Prénom

Gérant



(Date et signature du salarié précédée de la mention : Lu et approuvé le)